

FLEURAL Jean-Michel  
RN2 PK 18  
Route du galion – Crique 2 flots  
97 356 Montsinéry Tonnegrade

Fait le 3 juin 2021

**Direction générale des territoires et de la mer**  
Direction de l'aménagement des territoires  
et de la transition écologique

Affaire suivie par : Marie-Thérèse BONS

**Objet** : Dossier de demande d'examen au cas par cas pour le projet d'extension d'une exploitation agricole en polyculture en agroforesterie avec élevage de buffles.

Pour donner suite à votre courrier du 12 mai 2021, je vous transmets les éléments de réponse à vos diverses interrogations afin de poursuivre l'instruction de mon projet :

**L'exploitation agricole**

J'attire votre attention que la demande porte sur 50ha, il est vrai que la carte OFAG mentionne 50,06 ha, carte difficile à dessiner. Je vous prie de bien vouloir instruire ma demande sur 50 ha. En annexe, vous trouverez une copie de l'emplacement de mon exploitation actuelle vis-à-vis de la parcelle sollicitée.

**Condition d'exploitation**

Il est vrai que vous ne disposez pas de mon plan de développement économique, afin de juger de la pertinence de ma demande foncière. Ainsi, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de mon programme de mise en valeur.

Activités Prévues	2022	2023	2024	2025	2026
1 Banane Plantain	2,00	2,00	2,00	3,00	3,00
2 Concombre	0,20	0,20	0,30	0,30	0,40
3 Dachine	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
4 Giraumon	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
5 Cupuaçu	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
6 Wasai	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
7 Pâturage	0,00	10,00	20,00	30,00	30,00
<b>TOTAUX</b>	<b>9,20</b>	<b>19,20</b>	<b>29,30</b>	<b>40,30</b>	<b>40,40</b>
<b>Nb de tête de bétail</b>					
1 Buffles AB	0	11	21	31	31
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>31</b>

Sur les 50 ha sollicités, 40,40 ha seront dédiés à la mise en place des diverses productions. La surface restante de 9,60 ha servira à la mise en place de corridor, bosquets ....

### Accès interne

La longueur des pistes sera définie selon la topographie du foncier. Lors des travaux de mise en valeur, l'exploitant définira l'emplacement ainsi que la longueur des pistes.

### Conservation des savanes

Il est vrai que dans l'annexe qui va être remis, il fait état de conservation des savanes. Actuellement, nous nous basons sur une carte qui présente essentiellement de la forêt primaire. Il est possible lors de la mise en valeur, que des savanes soient présentes. Une hypothèse a été émise sur les différents types de végétation que nous pouvons rencontrer. « Les zones pentues pourront être adoucies ou éclaircies » cette phrase mentionne le type d'entretien qui sera fait sur les éventuelles zones plus hautes.

Encore une fois, l'exploitant se base sur une carte et lors des travaux de mise en valeur, jugera des meilleurs moyens à mettre en œuvre.

### Construction pouvant accueillir du public

L'exploitant prévoit la mise en place de 2 gîtes de 60m<sup>2</sup> chacun. Ces structures permettront d'accueillir du public sur place, dans le cadre de la mise d'un projet agrotouristique en 4<sup>ème</sup> année d'installation. Le système d'épuration qui sera mis en place est de la phyto-épuration, avec un renouvellement des plantes tous les 4 ans. Une fosse septique sera installée en cas de dysfonctionnement du système d'épuration principal.

### Préservation des abords des cours d'eau

Dans le respect de ripisylves, une distance minimum de 30 m sur chaque rive sera respectée. Un franchissement est prévu, avec la réalisation d'un pont totalement en bois. La structure sera assez large et solide afin de permettre le passage de véhicule et tracteur.

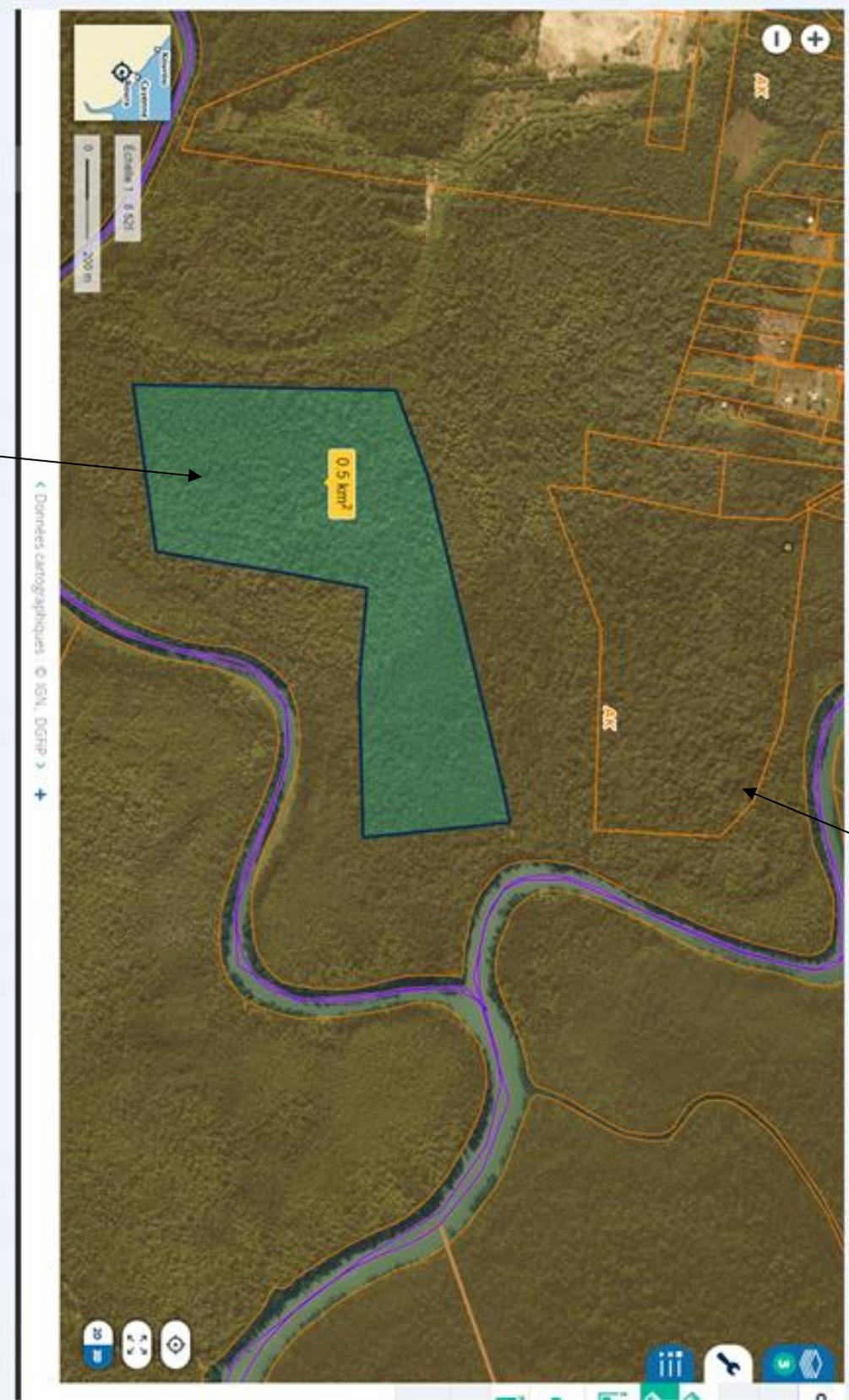
### Prélèvement dans les criques

Dès l'avis du service de l'autorité environnementale, puis attribution du foncier par France Domaine, l'exploitant se rapprochera des autorités compétentes afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour le forage/puits ou prélèvements.

Espérant avoir répondu à vos diverses attentes, je vous demande de bien vouloir poursuivre l'instruction de ma demande d'examen. Je reste à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes sentiments distingués.

Jean-Michel FLEURAL



Parcelle sollicitée 50 ha

Parcelle acquise 38 ha